

COMMUNE DE  
**SERMERSHEIM**  
67230



## ARRETE TEMPORAIRE

portant permis de stationnement d'une benne  
Rue Saint Wendelin

**Le Maire de la Commune de Sermersheim,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**VU** le code de la route ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** la demande de Mme Géraldine FRANCE en date du 09 mars 2026, qui souhaite poser une benne occupant temporairement le domaine public 2 rue Saint Wendelin ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Du 02/04/2026 au 07/05/2026, Mme Géraldine FRANCE est autorisée à procéder à la pose d'une benne au 2 rue Saint Wendelin.

**Article 2 :** Cette installation nécessitera les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction de stationnement au droit du chantier ;
- sécurité : signalisation du chantier obligatoire ;

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4 :** Le permissionnaire occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5 :** A la fin des travaux, le permissionnaire veillera à ce que le domaine public soit rendu à l'identique.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de BENFELD
- SMICTOM Alsace Centrale
- SDIS et Chef de Section Sapeurs Pompiers de Sermersheim
- L'intéressée, Mme Géraldine FRANCE

Sermersheim, le 25 mars 2026

Le Maire,  
Fernand WILLMANN

